



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

16 OCT. 2023

Monsieur le président,

Vous avez déposé le 28 juin 2022 une demande d'autorisation environnementale relative à la
« Requalification du quartier « Sabatier » sur la commune de Raismes ».

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral du 6 octobre 2023 relatif à cette demande.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 16 de l'arrêté préfectoral).

L'unité police de l'eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

La responsable du service eau
nature et territoires,

Hélène SOLVES

Copie : service territorial du Hainaut de la DDTM
PJ : 1 arrêté préfectoral

Communauté d'agglomération de la porte du Hainaut
Site minier Wallers-Arenberg
Rue Michel Rondet
BP 59

59135 WALLERS-ARENBERG

Réf. : 1034/PE

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RÉCEPTION

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT

certifie avoir reçu la pièce énumérée ci-après :

- Arrêté préfectoral du 6 octobre 2023 relatif à la requalification du quartier « Sabatier » sur la commune de Raismes.

A _____ le
(Signature de l'intéressé)

Document à nous retourner à l'adresse ci-dessous :

**DDTM 59
Service Eau Nature et Territoires
Unité Police de l'Eau
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX**

ddtm-pe@nord.gouv.fr